

COMMUNE DE COLLONGES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JANVIER 2025

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 janvier 2025 à 20 heures sur convocation du Maire le 23/01/2025.

Etaient présents :

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, MERESSE, DEVILLE,
MATHIEU, PEROUCHET, JACQUET, TOSIN, LA STORIA,

Etaient excusés :

Jérémy MOULEYRE (procuration à Mireille MOREL)
Emmanuelle DALMEDO (procuration à Laurent PEROUCHET)
Aurore DURAFFOUR (procuration à Emmanuel DEVILLE)
Virginie BESSON (procuration à Catherine MERESSE)
Romain MERME (procuration à Vanni LA STORIA)
Coralie LONJON (procuration à Ingrid MATHIEU)
Nina RATHOUIN

Assistaient à la séance :

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

Secrétaire de séance :

Monsieur Vanni LA STORIA

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation des PV du conseil municipal du 4 novembre 2024

2°) Délibérations

- 2.1°) Conventions EPF
- 2.2°) Dynacité : demande de garantie d'emprunt
- 2.3°) Réseau de chaleur : demande de subvention
- 2.4°) ONF : coupe 2025 / Etat d'assiette
- 2.5°) Points d'Apports Volontaires Les Iles
- 2.6°) Déchets inertes

3°) Points divers

1°) Approbation des PV du conseil municipal du 4 novembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibérations :

1°) Conventions EPF

Dans le cadre de l'acquisition du bien appartenant à Mme et M. Deville, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer les deux conventions proposées par l'EPF (portage sur 4 ans et mise à disposition).
Présentation des conventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions telles que présentées.

Mme MERESSE demande si le bien en question est classé et si oui, de quelle façon les éléments patrimoniaux pourraient être conservés.

Monsieur le Maire répond qu'en effet, le cadre de la porte en particulier, entre autres, sera conservé et réinstallé après travaux.

2°) Dynacité : demande de garantie d'emprunt

Suite à la construction de logements rue des Iles, Dynacité projette d'acquérir en VEFA (vente d'un logement en l'état futur d'achèvement) 3 logements collectifs, et, à ce titre, sollicite auprès de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 696 400 € (80 % de 870 500 €).

Présentations des prêts, des tableaux d'amortissements et de la convention (1 logement social réservé à la commune si la demande de garantie d'emprunt est acceptée).

Monsieur le Maire rappelle que 15 logements sont prévus à cet endroit, essentiellement des logements avec deux ou trois chambres, ce qui est une bonne chose car les habitations de cette taille manquaient sur Collonges.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la garantie d'emprunt à hauteur de 696 400 €, soit 80% de 870 500 €

-AUTORISE le Maire à signer la convention

Monsieur le Maire précise qu'il existe deux zones de construction encore non construites sur Collonges : sous la mairie et à la rue du Fort. Concernant la zone de la rue du Fort il n'y a pas d'urgence pour l'instant. Plusieurs courriers ont été envoyés à Pays de Gex Agglomération (PGA) afin de réduire la densité (des petites maisons plutôt que des appartements) mais c'est plutôt la densification qui est préconisée par les autorités publiques en ce moment. Ces questions seront abordées dans le cadre de la révision du PLUih qui vient de commencer.

Monsieur le Maire invite l'ensemble de l'équipe municipale mais aussi l'ensemble de la population à porter une attention particulière à cette révision qui impactera, plus ou moins lourdement selon les zones du Pays de Gex, l'ensemble des citoyens.

Par exemple, entre le centre commercial Lecler à Ferney-Voltaire et la douane, un centre médical privé, un terrain de football et 650 logements sont prévus. En revanche, la construction d'un hôpital dans le pays de Gex semble impossible selon l'Etat. Quant au rond-point du CERN, élément structurant essentiel de la région, il fait l'objet d'une coupe budgétaire significative qui aura des conséquences certaines sur son aménagement.

3°) Réseau de chaleur : demande de subvention

Comme prévu, dans le cadre de la remise à jour des données relatives au projet du réseau de chaleur, un devis du Bureau d'Etudes Manergy a été validé d'un montant de 14 390 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'ADEME d'un montant de 10 073 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 10 073 € à l'ADEME pour la remise à jour des données pour la mise en œuvre du projet de réseau de chaleur.

4°) ONF : coupe 2025 / Etat d'assiette

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités, l'ONF est tenu d'inscrire des coupes de bois « à l'état d'assiette », c'est-à-dire des coupes prévues au programme.

Monsieur le Maire demandera au conseil municipal de valider l'assiette de coupe de bois 2025 proposée par l'ONF. Présentation du programme.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'assiette de coupe de bois 2025 proposée par l'ONF
- PRECISE qu'il s'agira d'une vente sur pied et que les élus référents dans ce dossier seront messieurs Lionel PERREAL, Guillaume TOSIN et Vanni LA STORIA

5°) Points d'Apports Volontaires Les Iles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention proposée par SIVALOR permettant d'installer des Points d'Apports Volontaires de verre, papiers, emballages cartons, plastique et métal aux Iles.

Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention telle que présentée

6°) Déchets inertes

Dans le cadre du projet d'installation de stockage de déchets inertes à Collonges, PGA sollicite une délibération de la part de toutes les communes du territoire précisant la modification de la rédaction de la compétence, à savoir : « création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets

Le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la nouvelle rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex dans les termes suivants : « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes »
- PRECISE que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et à Madame la Préfète de l'Ain

M. DEVILLE est sceptique quant à la viabilité de ce projet.

Monsieur le Maire précise que la commune de Collonges a accepté lors du précédent mandat, l'accueil de cet ISDI, étant précisé qu'il s'agit uniquement de déchets **inertes**, c'est-à-dire sans conséquence sur l'environnement, mais néanmoins, les terrains concernés appartiennent à PGA.

II-Points divers

M. LA STORIA fait part de l'avis de M. MERME (absent) sur la question de la DIA 002 réceptionnée en mairie le 10 janvier dernier, qui a fait l'objet d'échanges en réunion interne la semaine dernière. M. MERME réitère le fait qu'il lui semblait nécessaire de préempter sur cette vente.

Monsieur le Maire rappelle qu'une préemption doit faire l'objet d'un projet spécifique et qu'à ce titre la procédure n'aurait pas été légale. Néanmoins, des outils existent afin de protéger les commerces et cela sera étudié dans le cadre de la révision du PLUih en cours.

Monsieur le Maire informe que le docteur Humbertclaude accueille une interne en médecine générale afin de palier au mieux au manque de médecins dans la région. Il précise qu'il contacte régulièrement l'ARS (Agence Régionale de Santé) et que le service Santé de PGA est pleinement mobilisé. Ce problème est national. Il concerne aussi les métiers paramédicaux comme la kinésithérapie, la dermatologie etc...

Au sein de la maison de santé, Mme MARIANNACCI, ostéopathe, a été remplacé par Mme DANGER. La sage-femme qui devait remplacer Mme BRAND arrivera un peu plus tard que prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 24 mars 2025, 20h (vote du budget)